



Compte-rendu de l'entretien avec Béatrice VESSILLER, Métropole de Lyon, Le 29 août 2022 à 11 h 30

Présents :

- Pour la Métropole : Béatrice VESSILLER, vice-présidente à l'urbanisme de la Métropole, Anne BESNEHARD, direction de la planification et des stratégies territoriales et M Corentin GALLARD, responsable Plan de sauvegarde Vieux Lyon.
- Pour SEL : Michèle BIELMANN (administratrice), Danielle BOISSAT (vice-présidente), Philippe RAUCOULES (secrétaire général).

1. Tour de table de présentation et présentation de SEL :

PhR présente SEL, ses origines, ses principales activités et le site. Remise du dernier bulletin, des marque-pages. Nos interlocuteurs connaissent SEL et ses activités mais découvrent les différents supports de diffusion.

2. Politique de la Métropole en termes d'urbanisme et de logements, prise en compte du patrimoine bâti, définition des «Périmètres d'Intérêt Patrimonial» (PIP) dans le cadre du PLU-H

DB offre à son tour les bulletins sur la Guillotière et la discussion s'engage sur la prise en compte du patrimoine bâti, DB soulignant combien les projets urbains font et défont le patrimoine.

Mazagran : BV semble bien connaître le sujet.

Pour AB, les PIP actuels datent de 2019¹ et doivent être amendés/précisés. Ils ne sont pas mentionnés dans les permis de construire mais sont pris en compte dans le travail amont piloté par la ville et au cours de l'instruction du PC. BV nous interroge sur le point de vue de R Michaud énoncé lors de notre rdv d'avril 22 qui estime que les PIP ne sont pas assez précis et contraignants.

Concernant Mazagran, c'est l'ABF qui est «fixé» sur la diagonale Félix Faure. Par ailleurs, pour la viabilité du projet, il est nécessaire de produire du logement social (Grand Lyon Habitat) - au moins 60 - en plus des autres logements en accession libre et donc d'avoir des immeubles jusqu'à 19m de hauteur. Cela en conservant des niveaux d'épannelage différents. Il y aura des logements sociaux ou en BRS (Bail Réel Solidaire) : l'acquéreur paie un loyer mensuel à l'organisme foncier solidaire propriétaire du terrain, pour la Métropole La foncière du Grand Lyon.²

Se pose encore la question du relogement (i) du Chat Perché (atelier d'auto-réparation de vélos) et (ii) du garagiste ELITYCAR. Encore à l'étude : le déménagement des locaux du Chat Perché qui pourraient être implantés en rdc du bâtiment GLH sur la parcelle au nord de Citroën, sans conserver cependant sa superficie d'origine. Quant au garage, actuellement sous le coup d'une procédure

¹ Précision DB : la création des PIP est beaucoup plus ancienne, 2019 renvoie à la dernière modification de l'emprise des PIP. Mais s'agissant du PIP Guillotière-Béchevelin, il n'y a eu aucune modification de l'emprise à cette date-là.

Rectificatif de la Métropole : Dans leur forme et dénomination actuelle, les PIP datent bien du PLU-H approuvé le 13 mai 2019.

Chaque PIP fait l'objet d'une fiche réglementaire particulière. Auparavant, dans le PLU 2005, pour les communes hors Lyon, il existait des secteurs de zones avec un indice « p » (exemple UA2a-p), ce qui permettait d'appliquer des règles alternatives (précisées dans le règlement écrit) relatives à la préservation du patrimoine. Pour Lyon, il y avait des OAP « périmètres d'intérêt patrimonial » dont la forme et le contenu préfiguraient ceux des PIP actuels. La différence, c'est qu'il s'agissait d'OAP et non de règlement.

² Précision DB : dans le document de synthèse publié à l'issue de la dernière réunion du Comité de suivi le 16.05.22, il est prévu 35% de logements locatifs sociaux, 10% de logements en BRS et 55% de logements en accession libre.

d'éviction de la part du promoteur immobilier, il pourrait trouver une place en rdc + sous-sol. BV estime que c'est maintenant un «projet consensuel»³ qui a donné lieu à une très large concertation. Le rapport du commissaire enquêteur est publié sur le site du GrandLyon.

Moncey : S'agissant de la réhabilitation par la Foncière solidaire du Grand Lyon, des logements, 11 Paul Bert et 12 Moncey⁴, le projet semble satisfaisant. La commande des travaux a été approuvée, et les bâtiments seront remis à la propriété dans des conditions très abordables (BRS). Livraison 2025.

Le CLIP : BV nous demande notre avis. DB présente notre position (démolition du petit CLIP, a minima) et invite à la consultation des archives du site SEL. Pour BV, sujet difficile : comment détruire le petit Clip sans le grand ? Problème de coût. La Métropole propriétaire d'une partie du grand Clip, exerce le DPU renforcé pour racheter petit à petit les lots sur le petit CLIP. Nécessite du temps et de l'argent. Discussion avec la ville. Va examiner notre position avec intérêt.

DB remet un bulletin MONCEY (n° 101, déc 2012) et propose d'envoyer les liens sur les archives de SEL présentant le suivi des projets urbains avec, notamment, la simulation vidéo montrant le secteur Moncey-Péri-Ballanche sans le petit CLIP⁵.

Directrice du projet Gabriel Péri à la ville de Lyon : Anne Chantelot.

DB (s')interroge sur le fonctionnement de la *Mission Quartiers Anciens* et sur le programme de Requalification Urbaine de l'ANRU⁶ qui pourrait être activé pour des opérations de rénovation prenant en compte le patrimoine du quartier. L'interrogation sur le fond de la Mission semble partagée par BV qui déplore que, pour le moment, ces quartiers ne soient pas éligibles aux aides ANRU. BV note l'intérêt qu'il y aurait à revoir la question avec les responsables de la *Politique de la Ville*, au niveau de l'état.

3. Rénovation énergétique des bâtiments et respect du patrimoine

Le sujet sera traité dans la modification n°4 du PLU-H. Pilotage par l'ABF et concertation au sein des PSMV, *Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur*. Prise en compte des éléments de toiture, façades, fenêtres... Permet la redécouverte des caractéristiques du patrimoine architectural lyonnais en particulier au niveau bioclimatique (cours intérieures, cages d'escalier...). À noter, l'opposition de l'ABF aux équipements type panneaux solaires en toiture.

Gouvernance définie par le préfet, copilotage ville de Lyon, ABF et Métropole et consultation des associations (RVL, SEL...). Personnes à contacter : l'ABF, Christophe MARGUERON et les pilotes de l'étude : Isabelle Eynard Riondet : IEYNARD-RIONDET@grandlyon.com; Corentin Gallard : cgallard@grandlyon.com.

4. Projet de requalification des quais de la Rive Droite du Rhône

PhR présente le bulletin sur Soufflot et notre projet de la statue en face de l'Hôtel-Dieu. Avec quel interlocuteur SEL devra-t-elle échanger à ce sujet ?

Un cahier des charges est défini. La maîtrise d'œuvre sera désignée début 2023 (4 candidatures en concurrence). C'est un projet ambitieux. Prise en compte conjointe du patrimoine, du paysage, de l'urbanisme. Le chef de projet à la Métropole est Clément BELLOT. Large concertation prévue.

Très bon accueil de notre projet. Nous sommes invités à reprendre contact dans un an.

5. Développement des espaces verts, gestion des parcs à statut métropolitain/municipal

³ Précision DB : c'est une vision de BV pas totalement partagée par les participants de l'ensemble des ateliers de 2019 à 2022.

Un diaporama sur la dimension patrimoniale des ateliers de l'îlot, présenté dans l'atelier 2 du 14 oct 2019, a été envoyé à BV et AB qui n'avaient, semble-t-il, pas connaissance du bilan de concertation 2019.

⁴ Précision DB : au total, il y a 4 immeubles 9-11 rue P Bert et 10-12 rue Moncey mais BV n'a répondu que pour les 2 immeubles mitoyens avec le CLIP.

⁵ Suite à une interrogation de BV sur ce à quoi pourrait ressembler le site sans le petit CLIP.

⁶ **Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine** – ex de quartiers éligibles : La Duchère à Lyon, Terrillon à Bron

DB pose la question du Parc de la Tête d'Or qui du fait de son statut municipal manque de moyens, en particulier pour la rénovation du bâti. Mention du bulletin en préparation, de notre partenariat avec *l'association de préfiguration de l'institut Tony Garnier* et mise en avant de «La Vacherie», premier bâtiment construit par l'architecte, et qui est dans un état lamentable.

BV concède qu'il y a des problèmes de financement pour le bâti dans le Parc de la Tête d'Or mais le parc est une propriété de la ville et le restera. La Métropole a d'autres charges à gérer. BV nous conseille d'en parler à Stéphane Bern...

6. Entretien et gestion de l'eau dans l'espace urbain, fontaines et jets d'eau, berges des fleuves

PhR : annonce du prochain bulletin de SEL sur les Fontaines pour moitié la propriété de la ville de Lyon et de la Métropole. Aspect climatique avec la présence indispensable de l'eau. 30% des fontaines ont besoin d'être réhabilitées.

BV et ses collègues semblent mal connaître le parc des fontaines et bassins (gérés par la ville) et leur état mais confirme leur intérêt dans le cadre d'une ville «apaisée». Une Charte des espaces publics est en cours d'élaboration entre la Métropole, la ville et le Sytral, dans laquelle le sujet des fontaines sera abordé. La présence de l'eau pourra prendre d'autres formes qu'une fontaine ou un bassin : brumisation, filet d'eau...

7. Comment conjuguer réduction de l'artificialisation des sols et densité urbaine ?

BV : il faut trouver un équilibre, une ville apaisée avec espaces verts mais aussi une certaine densification. La Métropole est bien d'accord pour densifier certaines zones et prévoir de la diversité avec végétation selon les projets. La modification 3 du PLU-H intègre de la densification le long des axes de transports et aux abords des gares.

Ce n'est pas toujours facile d'avoir l'accord des habitants. Le site Pernon (Croix-Rousse), par exemple, est un projet équilibré.

8. Qui devrions-nous rencontrer pour trouver un site d'exposition des collections du Musée d'anatomie Testut-Latarjet ?

DB insiste sur la nécessité de trouver une solution pérenne.

BV a eu un échange de messages sur le sujet en décembre 2021 avec Mr Adenot et suggère de contacter la directrice de la Culture et de la Vie Associative à la Métropole : Adélaïde Horrein-Beffy.

L'entretien a duré une heure et demie. Bons échanges, dialogue direct. Bonne occasion de faire connaître SEL. Des propositions de suivi et de revoyure.

CR rédigé par M BIELMANN, D BOISSAT, PH RAUCOULES
